

# *Quand le sociolinguistique intervient lors de l'élaboration des dictionnaires (papier et électronique) :*

## *Cas de la polysémie et de la néologie.*

MEDANE Hadjira

Université Hassiba Ben Bouali- Chlef-

### **Introduction :**

La lexicographie est une branche de la linguistique appliquée. Elle s'occupe de l'élaboration des dictionnaires afin de décrire le lexique d'une langue. Ce qui permet de satisfaire le besoin de l'information chez les usagers des dictionnaires, usagers de la langue, qui ne cessent de participer aux phénomènes du changement linguistique.

Lors de la confection des dictionnaires, le lexicographe doit prendre en considération que la langue est un fait social et que le lexique d'une langue est en perpétuel évolution. Il y a des mots qui naissent, des mots qui disparaissent et d'autres qui connaissent un glissement sémantique selon les groupes sociaux, selon les contextes (socio)linguistiques et selon les besoins communicatifs des locuteurs de la langue.

L'objectif de notre travail est de voir, en étudiant *la polysémie* et *la néologie* : comment les faits (socio) linguistiques posent problèmes aux lexicographes lors de l'élaboration des dictionnaires. Autrement dit, dans quel sens *la polysémie* et *la néologie* constituent-elles des dimensions sociolinguistiques dans un article de dictionnaire ? Quelles techniques utilisent les lexicographes pour résoudre ces problèmes ? La démarche est-elle la même pour un dictionnaire papier et un dictionnaire électronique ?

Notre recherche s'inscrit dans une perspective qui rapproche la sociolinguistique de la lexicographie. Elle a comme sujet la problématique sociolinguistique dans le dictionnaire, en générale ; et dans le plus important ouvrage lexicographique de la langue française: Le Robert, en particulier. Tous les exemples traités sont extraits des diverses versions de cet ouvrage (électronique et papier).

Dans les paragraphes suivants, nous étudions, d'une part, l'aspect sociolinguistique de *la polysémie* et *la néologie* ; d'autre part, nous mettons le point sur le savoir et les techniques lexicographiques utilisés lors de la confection des dictionnaires (papier et électronique) lorsqu'il s'agit d'un polysème ou un néologisme.

### **I- La polysémie :**

#### **1- L'aspect sociolinguistique de la polysémie:**

Pour F. De Saussure, la langue est l'unique objet de la linguistique. Elle doit être soigneusement distinguée de la parole. De cette manière « en séparant la langue de la parole, on sépare du même coup :

- 1) Ce qui est social [=langue] de ce qui est individuel [=parole] ;
- 2) Ce qui est essentiel [=langue] de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel [=parole] » [1]

La diversité et l'hétérogénéité linguistiques n'ont de pertinence que pour la parole. L'actualisation de la langue en discours engendre le phénomène du changement et de la variation linguistique. Ainsi les signes linguistiques peuvent changer de forme et de sens.

Grâce aux usagers de la langue, la langue est apte à exprimer, avec un nombre limité de mots, une infinité de contenus et peut faire face aux nouvelles situations. Un seul signe peut désigner plusieurs référents et peut servir à plusieurs usages, selon les situations de communication, selon les groupes sociaux et même selon les époques.

La pluralité d'acceptions d'un signe linguistique qui correspond à des emplois différents est appelée « polysémie ». C'est le fait qu' « une unité lexicale correspond à deux ou plusieurs significations » [2]

En s'opposant à la *monosémie*, qui définit comme « un rapport univoque existant entre un signifiant et un signifié » [3], la polysémie constitue une donnée fondamentale des langues naturelles. C'est une conséquence de la vie des langues et elle répond au principe d'économie linguistique, un signifiant pour plusieurs signifiés.

L'existence des polysèmes dans une langue est un phénomène qui a une apparence linguistique, puisqu'il s'agit des unités lexicales ; mais si on parle du comment et du pourquoi de cette existence, on trouve que la polysémie reflète clairement l'aspect social de la langue, en étant le résultat de l'interaction des éléments en contexte ; car on ne peut pas ignorer ce qui se passe lorsque l'unité lexicale figure dans des phrases ou des contextes. Le polysème est par conséquent, un fait (socio)linguistique.

Lors de l'élaboration d'un dictionnaire, le lexicographe doit prendre en considération que le mot peut avoir un glissement sémantique à travers le *temps*, selon *l'espace* et selon *le groupe social*. On trouve donc, dans les dictionnaires des indicateurs sociolinguistiques accompagnés de fragments de discours : emplois *vieux* [4], *vieillis* [5] ou *archaïque* pour le premier ; emplois *régionaux* pour le second ; et *populaire, non conventionnel, familier* ou *vulgaire* pour le dernier.

Tous ces éléments sont pris en considération dans le Grand Robert de la langue française. Examinons le cas du polysème « formidable » dans cet ouvrage :

« **FORMIDABLE** [f□□midabl] **adj.** et **n. m.** - 1392, « qui inspire la crainte » ; *lat. formidabilis, de formidare* « craindre, redouter », *de formido, inis* « effroi, terreur ».

**I- Adj. 1- Vieilli ou littér.** Qui inspire ou est de nature à inspirer une grande crainte. □ **Effrayant, formidable** (→ Attaquer, cit. 51). | *Un aspect formidable.* [...]

**2-(V. 1830). Mod.** Dont la taille, la force, la puissance... est très grande. □ **Énorme, extraordinaire, imposant.** | *Une végétation formidable crevait* (cit. 29) *le sol.* □ **Fantastique.** | *Des effectifs formidables, un nombre formidable.* — **Par ext.** Très grand. | *Des dépenses formidables.* □ **Considérable, extravagant.** | *Effort, puissance*

de travail formidable. □ **Beau, étonnant, stupéfiant.** | *Effet d'énergie formidable* (→ Caisse, cit. 7). | *Coup formidable.* □ **Terrible.** [...]

**3-Fam.** □ **Étonnant, renversant, marrant** (fam.). | *C'est quand même formidable qu'il n'ait pas répondu.* | *Vous êtes formidable, que puis-je faire de plus ?* [...]

**4 -(Avec une valeur de superlatif exprimant l'admiration; abrég. fam. : formid ou formide).** □ **Épatant, sensationnel.** | *Un livre, un film, un spectacle formidable.* | *J'ai une idée formidable !* | *C'est un chic type, un homme formidable !* | *Elle a des yeux formidables.* | *Ce produit n'est pas formidable.* □ **Terrible.** [...]

Les différentes acceptions du mot « formidable » sont étroitement liées aux facteurs temps et groupe social (emplois : **vieilli** → effrayant ; **moderne** → Enorme, extraordinaire, imposant,... ; **familier** → étonnant, renversant, terrible,...)

## 2- Représentation de la polysémie dans le dictionnaire :

### A- Polysémie ou homonymie :

La distinction entre l'*homonymie* et la polysémie est une des problématiques de la lexicographie. On parle d'*homonymie*, si « à deux signifiés distincts correspondent deux signifiants distincts tout en étant identiques » [6]. L'*homonymie* est une relation entre deux ou plusieurs termes ayant le même signifiant. Sur le plan théorique, l'*homonymie* implique des signifiés radicalement différents. Pour résumer :

<p><b>La polysémie :</b></p> <pre> Terme « a »     Signifiant « a »   /  \ Signifié « a »  Signifié « b » ≠ « a »           </pre>	<p><b>L'homonymie :</b></p> <pre> Terme « a » = terme « b »                 Signifiant « a » Signifiant « b » = « a »                 Signifié « a » Signifié « b » ≠ « a »           </pre>
--	--

Lorsqu'aucune mise en relation entre les significations n'est possible, on n'a pas à faire à un mot polysémique mais à autant de mots homonymes, qui seront représentés dans la nomenclature des dictionnaires par des entrées différentes. Le choix entre la polysémie et l'*homonymie* n'est pas toujours simple. Ce qui entraîne les divergences entre les dictionnaires [7]. S'agit-il de choisir une seule ou plusieurs entrées ?

Les lexicographes recourent à des critères étymologiques. Pour que le mot soit polysémique, il faut que ses sens remontent à un même et seule étymon. Un mot est polysémique, dès lors que les diverses significations qu'il peut prendre en contexte sont issues dans l'histoire de la même origine.

Mais ce critère n'est pas toujours suffisant. A partir d'un seul étymon peuvent dériver des sens éloignés. Prenons l'exemple :

- 1) Des doublets lexicaux qui ont la même source étymologique avec des signifiants distincts : *Captivu(m)* → captif / chétif

2) Du mot *grève* : plage(A) ; et *grève* : arrêt de travail (B).

Dans ce cas, la *grève* (A), du latin « *grava* », a donné son nom à une place parisienne. Sur cette place des personnes se réunissaient et attendaient de l'ouvrage ce que traduisaient dès 1805 des expressions comme « *faire grève* », « *être en grève* ». Ce qui a donné naissance à un homonyme représenté dans les dictionnaires par une entrée différente.

Pour établir une distinction entre l'homonymie et la polysémie, les lexicographes recourent ensuite à un autre critère : si on a une relation de sens entre les mots, il s'agit de la polysémie, sinon, il s'agit d'homonymie. Il faut également que l'on arrive à expliquer le passage d'un sens à un autre.

R. Martin parle de la polysémie d'acceptions : il faut que les sens d'un même mot soient reliés par l'un des quatre indicateurs : par restriction, par extension, par métonymie ou par métaphore.

Un autre critère est de nature formelle, syntaxique et morphologique : deux homonymes peuvent se distinguer par leurs genres, leur catégorie grammaticale et leur fonction syntaxique.

On peut constater que la distinction entre polysémie et homonymie est arbitraire. Le Robert suit la tendance sémantique. Cela a pour effet de produire le lexique avec beaucoup moins d'entrées.

### **B- Description de l'article du polysème « *délicat* » dans le Petit Robert 2010 (version papier et électronique) :**

Les informations données pour définir le mot polysémique « *délicat* » sont pratiquement les mêmes dans le PR 2010 version papier et électronique. Le terme est représenté par une seule entrée qui regroupe toutes les acceptions de ce polysème. La seule différence, est que la version électronique offre plusieurs avantages par rapport à la version papier.

La recherche consiste à taper un mot dans la zone de saisie. Si on doute de l'orthographe du mot on peut utiliser le bouton « correcteur orthographique ». L'utilisateur peut consulter, en dehors du mot et de l'article recherchés, les étymologies (la notice de langue), les citations par auteur, les synonymes et les contraires, les exemples et les expressions.

Grâce à la navigation hypertexte et avec un double-clic sur un terme on peut consulter l'article correspondant.

Le PR définit « *délicat* » comme suit :

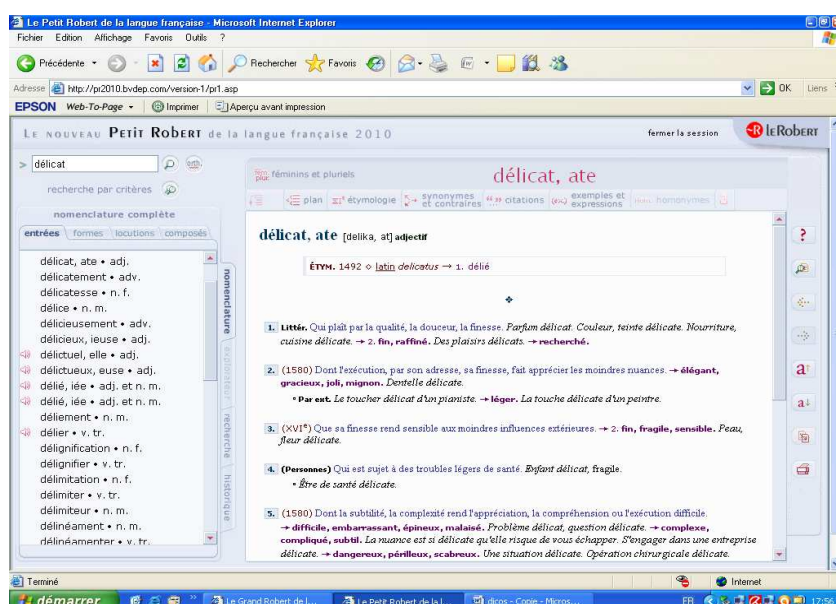
« **délicat, ate** [delika, at] **adjectif** . 1492 ◇ latin *delicatus* → 1. délié

**1- Littér.** Qui plaît par la qualité, la douceur, la finesse. *Parfum délicat. Couleur, teinte délicate. Nourriture, cuisine délicate.* → **2. fin, raffiné.** *Des plaisirs délicats.* → **recherché.**

**2-** (1580) Dont l'exécution, par son adresse, sa finesse, fait apprécier les moindres nuances. → **élégant, gracieux, joli, mignon.** *Dentelle délicate.*

- **Par ext.** *Le toucher délicat d'un pianiste.* → **léger.** *La touche délicat d'un peintre.*
- 3- (XVI<sup>e</sup>) Que sa finesse rend sensible aux moindres influences extérieures. → **2. fin, fragile, sensible.** *Peau, fleur délicat.*
  - 4- **(Personnes)** Qui est sujet à des troubles légers de santé. *Enfant délicat,* fragile.
    - *Être de santé délicat.*
  - 5- (1580) Dont la subtilité, la complexité rend l'appréciation, la compréhension ou l'exécution difficile. → **difficile, embarrassant, épineux, malaisé.** *Problème délicat, question délicat.* → **complexe, compliqué, subtil.** *La nuance est si délicat qu'elle risque de vous échapper. S'engager dans une entreprise délicat.* → **dangereux, périlleux, scabreux.** *Une situation délicat. Opération chirurgicale délicat.*
    - *Il est délicat d'en parler maintenant. C'est un peu délicat à évoquer devant lui.*
  - 6- **(Personnes)** Qui apprécie les moindres nuances; qui est doué d'une grande sensibilité. → **1. délié, 2. fin, pénétrant, raffiné, sensible, subtil.** *Lecteur délicat. Des esprits délicats.*
  - 7- Que sa grande sensibilité rend difficile à contenter. → **exigeant.** *Pour un public un peu délicat. Il ne faut pas être si délicat.* → **difficile.**
- ♦ **Subst.** *Faire le délicat, la délicat.* « *Les délicats sont malheureux. Rien ne saurait les satisfaire* » (La Fontaine).
  - 8- Qui est doué d'une grande sensibilité morale dans les relations avec autrui. → **probe, scrupuleux.** *Il est peu délicat en affaires. Un ami délicat et réservé.*
  - ♦ **Par ext.** Qui dénote de la délicatesse. *C'est une attention délicat de sa part. Le procédé n'est guère délicat.*

■ **CONTRAIRES : Grossier. Robuste. Facile, simple. Balourd, épais. Indélicat, vulgaire. »**



Il s'agit d'une analyse du mot-vedette « *délicat* ». Tout d'abord figure la prononciation du mot suivie de la catégorie grammaticale (adj.). Ensuite l'étymologie du mot. La polysémie devise l'article en huit niveaux (huit définitions : 1, 2,3,...).

Chaque définition est suivie d'un certain nombre de synonymes imprimés en gras et présentés après une flèche.

Ex. acception 2 :

-(1580) Dont l'exécution, par son adresse, sa finesse, fait apprécier les moindres nuances. → **élégant, gracieux, joli, mignon.**

▫ **Par ext.** *Le toucher délicat d'un pianiste.* → **léger.**

Chaque acception est suivie d'un fragment de discours :

- Une ou plusieurs citation (s) d'auteurs littéraires : *Faire le délicat, la délicate.* « *Les délicats sont malheureux. Rien ne saurait les satisfaire* » (La Fontaine).
- Les exemples : les exemples qui illustrent les différentes acceptions du terme « délicat » sont soit :
  - Des syntagmes nominaux : *dentelle délicate, une situation délicate, la touche délicate,...*
  - Des phrases : *la nuance est si délicate qu'elle risque de vous échapper.*
  - Des segments de discours : *être de santé délicate.*

Les contraires apparaissent en gras à la fin de l'article.

## II- LA Néologie :

### 1- L'aspect sociolinguistique de la néologie :

Tant qu'il y a des gens qui se servent de la langue, elle ne cesse d'évoluer. Le monde change, la langue suit. Il y a des mots qui naissent et d'autres qui disparaissent. A des mœurs qui changent, des modes de vie qui évoluent, des nouvelles inventions, correspondent des mots nouveaux qui sont toujours indispensables pour exprimer les changements qui interviennent.

L'importance de désigner les référents nouveaux, implique nécessairement l'apparition de nouveaux termes à travers *la néologie* qui est, d'abord, un fait de discours. C'est le procédé de création de nouvelles unités lexicales appelées *néologismes*.

On peut donc dire que le terme « *néologie* » désigne le processus et *néologisme* désigne toute création nouvelles d'unités lexicales ; ou même encore « toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien » [8]. Les mots nouveaux et récents qui illustrent la néologie, relèvent de trois grands types : la néologie formelle, la néologie sémantique et l'emprunt.

Pour H. Mitterand, la néologie est une activité sociolinguistique. Elle « n'est pas une mode passagère, mais la conséquence linguistique durable d'un fait de civilisation qui n'épargne aucune des grandes langues » [9].

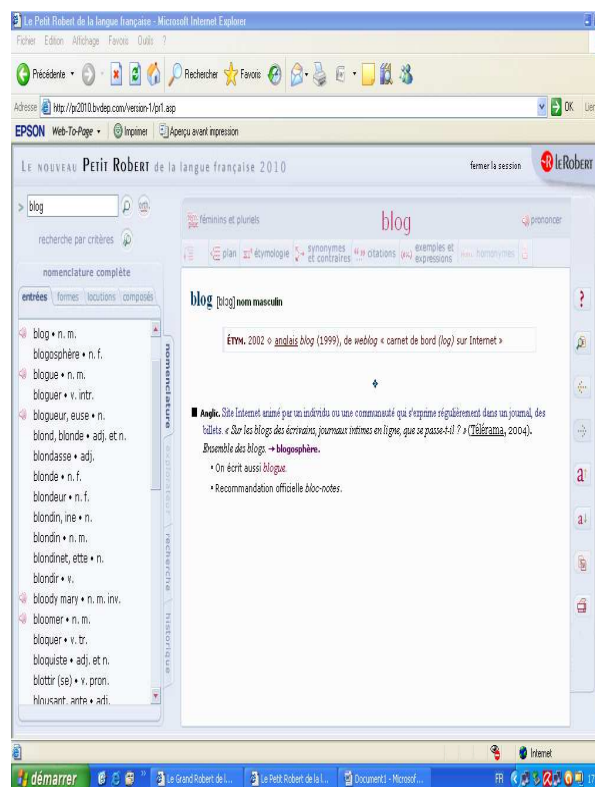
La néologie est un des résultats du contact de langues, les influences subies et exercées, les mouvements migratoires, le prestige accordé aux formes linguistiques, etc. Sans oublier, l'évolution de la société sur les plans culturel, social, économique et technique. La création des termes nouveaux reflète la vitalité d'une langue.

## 2- La néologie et l'élaboration du dictionnaire :

L'évolution de la société s'accompagne d'un nouveau vocabulaire pour désigner les réalités nouvelles. Cette créativité lexicale (volontaire ou non) [10], nous invite à se demander quand ce terme cessera d'être considéré comme néologique et être retenu, par conséquent, par les lexicographes des dictionnaires ?

Le produit de la création en terme de mots suit une des deux voies : soit il est utilisé durant une période, par un groupe de locuteurs, ensuite il perd sa force et termine par se disparaître ; soit il va être vulgarisé, passe dans l'usage et se diffuse de façon remarquable de manière à s'installer et s'imposer dans le lexique de la langue et finit par être retenu par les lexicographes. On considère, donc, comme néologique tout terme « qui [n'est pas recensé] dans les ouvrages lexicographiques existants, dictionnaires, lexiques, recueils de mots nouveaux. » [11]

Prenons l'exemple du néologisme « *blog* ». Cet anglicisme s'intègre dans le lexique de la langue française et figure dans la nomenclature du Petit Robert électronique (PRE) 2010 qui le présente comme suit :



### blog [blɔg] nom masculin

**ETYM.** 2002 > anglais *blog* (1999), de *weblog* « carnet de bord (*log*) sur Internet »

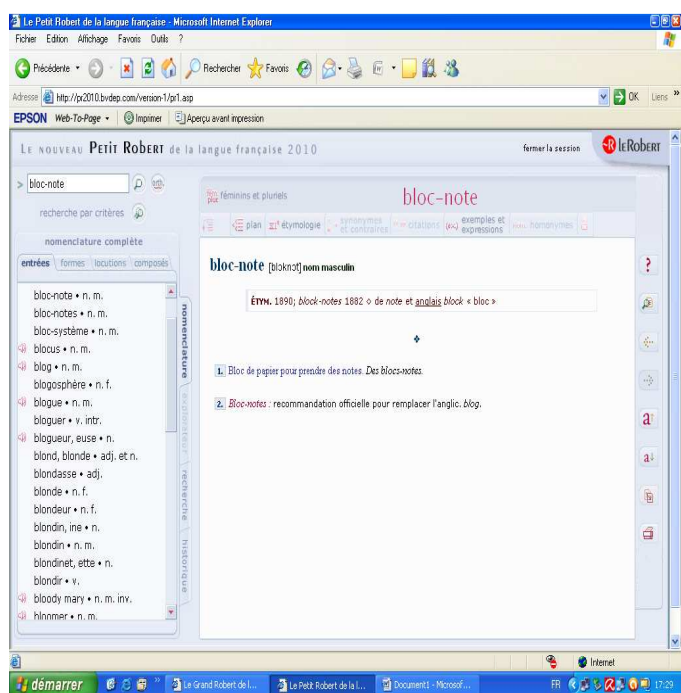
■ **Anglic.** Site Internet animé par un individu ou une communauté qui s'exprime régulièrement dans un journal, des billets. « *Sur les blogs des écrivains, journaux intimes en ligne, que se passe-t-il ?* » (Télérama, 2004). Ensemble des blogs.

→ **blogosphère.**

- On écrit aussi *blogue*.
- Recommandation officielle *bloc-notes*.

Les lexicographes développent ici, la définition de l'anglicisme « *blog* » qui est l'équivalent étranger du néologisme officiel « *bloc-notes* » (« site sur la toile, souvent personnel, présentant en ordre chronologique de courts articles ou notes généralement accompagnés de liens

vers d'autres sites » [12]). Ce qui nous mène à faire une comparaison entre les deux articles « *bloc-notes* » dans les dictionnaires : le Grand Robert de la langue française (version électronique GRE) et le PRE 2010.

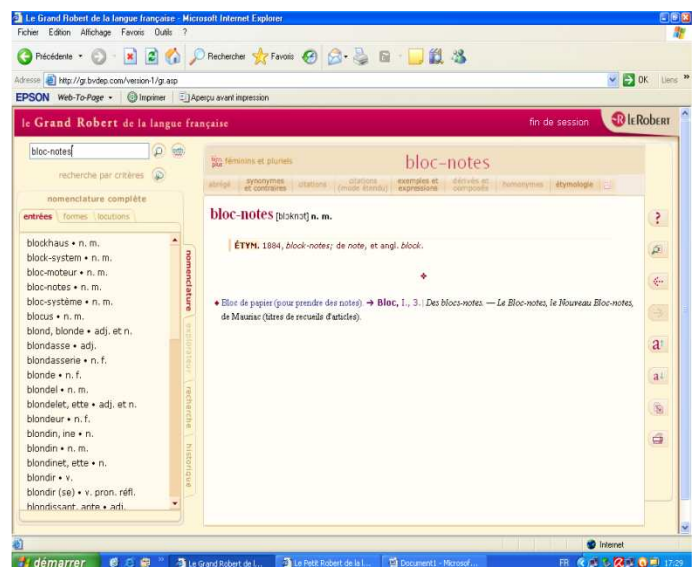


## Bloc-notes [blɔknɔt] nom masculin

**ÉTYM.** 1890; *block-notes* 1882 ◊ de *note* et anglais *block* « bloc »



1. Bloc de papier pour prendre des notes. *Des blocs-notes.*
2. *Bloc-notes* : recommandation officielle pour remplacer l'anglais. *blog.*



## bloc-notes [blɔknɔt] n. m.

**ÉTYM.** 1884, *block-notes*; de *note*, et angl. *block*.



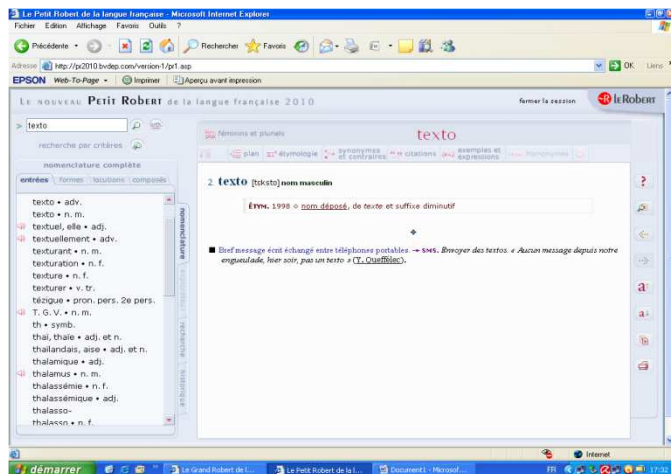
- ◆ Bloc de papier (pour prendre des notes).
- **Bloc, 1., 3.** | *Des blocs-notes.* — *Le Bloc-notes, le Nouveau Bloc-notes*, de Mauriac (titres de recueils d'articles).

Dans le PRE est créée une nouvelle acception de « *bloc-notes* » [Recommandation officielle de « *blog* »] qui n'est plus perçue maintenant comme néologique.

Prenons un autre exemple :

L'adverbe « *texto* », abréviation de textuellement, change de catégorie grammaticale et devient n.m. qui désigne, à nos jours, le message écrit entre téléphones portables. Ce néologisme s'est également intégré dans le PRE 2010 qui le définit comme suit :





## texto [tɛksto] nom masculin

**ETYM.** 1998 ◊ nom déposé, de *texte* et suffixe diminutif



■ **Bref message écrit échangé entre téléphones portables.**

→ **SMS.** *Envoyer des textos.* « *Aucun message depuis notre engueulade, hier soir, pas un texto* » (Y. Queffélec).

## Conclusion :

Le dictionnaire est un ouvrage dans lequel sont répertoriés les signes du système de la langue. Il est considéré comme la source normative à laquelle les locuteurs se réfèrent pour juger leur compétence linguistique, pour évaluer la justesse de leurs tournures.

Cet ouvrage lexicographique qui reflète la norme d'une langue, caractérise aussi la communauté qui utilise cette langue. Il devient ainsi, un document sociolinguistique. Dans cette source lexicographique, la sociolinguistique est représentée par des observations qui touchent les divers types de variations ayant une relation avec l'espace, le temps et les groupes sociaux. Ces facteurs de variation linguistique auront des conséquences sur le sens, la forme et la morphosyntaxe des mots.

Dans cet article, nous nous sommes intéressés aux aspects sociolinguistiques dans des articles du dictionnaire Le Robert. Il s'agit de la polysémie et la néologie, deux faits sociolinguistiques résultant de l'usage de la langue. Ils constituent l'une des problématiques lexicographiques.

Il est à noter que, lors de l'élaboration des dictionnaires, ce n'est pas le sociolinguistique qui gêne, mais c'est la représentation du fruit de ce fait qui pose problème et qui demande un savoir encyclopédique et des efforts énormes. La représentation du polysème, ses différentes acceptions, le passage d'un sens à un autre, la néologisme d'un terme nouveau,... tout cela fait partie du savoir du lexicographe ; sans oublier les nouvelles technologies à l'ère de l'informatisation des dictionnaires.

## Notes :

[1] Saussure F. (de), 1974, p.30.

[2] Niklas -Salminen A., 1997, p.122.

[3] *ibid.* p.123.

[4] Formes qui ne sont plus clairement comprises et qui ne sont jamais produites spontanément dans la communication (l'usage classique)

[5] Correspond à ce qui est encore compréhensible et peut encore être dit ou écrit.

[6] Soutet O. 1995, p. 265.

[7] Il s'agit de la nomenclature de l'ouvrage lexicographique.

[8] Dubois J. 1973, 355.

[9] Mitterand H., 1963, p.100.

[10] Les linguistes parlent des néologismes issus d'une production artificielle (in-vitro) pour la première ; et d'une production orale spontanée (in-vivo), pour la deuxième.

[11] Gaudin f., Gauspin L., 2000, p.249.

[12] <http://www.journal-officiel.gouv.fr/> . Journal officiel du 20-05-2005.

### Références bibliographiques :

Dubois (J), 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

Gaudin Fr. et Guespin L., 2000, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot.

Guilbert, L., 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

Lehmann A., Martin-Berthet f., 2005( 2<sup>ème</sup> éd.), *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*, Paris, Armand Colin.

Martin A., 1976, *Inférence, antonymie et paraphrase. Eléments pour une théorie linguistique*, Paris, Klincksieck.

Martin A., 1992 (2<sup>ème</sup> éd.), *pour une logique du sens*, Paris, PUF.

Martinet (A), 1970, *Elément de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.

Mitterand, H., 1972, *Les mots français*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?

Mortureux M.-Fr., 1997, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Sedes.

Niklas- Salminen A., 1997, *La lexicologie*, Paris, Armand Colin.

Picoche J., 1977, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.

Rey A., 1965, « A propos de la définition lexicographique », *Cahiers de lexicologie*, Paris, Larousse

Rey A., 1970, *La lexicologie*, Paris, Klincksieck.

Sablayrolles, J-Fr., 2000. *La néologie en français contemporain*, Paris, Honoré Champion.

Saussure (de) F., 1974, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

Soutet O., 1995, *Linguistique*, Paris, PUF.

### Dictionnaires et webographie :

Le Grand Robert de la langue française, Rey A. (dir.), 2001, Paris.

Le Petit Robert 2010, Rey-Debove J., Rey A., 2010, Paris.

<http://pr2010.bvdep.com/version-1/pr1.asp> La version électronique du : Petit Robert 2010, Rey-Debove J., Rey A., 2010, Paris.

<http://gr.bvdep.com/version-1/gr.asp> La version électronique du : Grand Robert de la langue française, Rey A. (dir.), 1985, Paris

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/> Journal officiel.